

## Avis de consultation

[art.L1434-3 du Code de la Santé Publique]

ARS/POS/GH N° 941-2016-12-07-006

### Modification de l'annexe du SROS relative aux implantations d'activités de soins soumises à autorisations

La note d'information pour la rythmologie est publiée sur le site internet de l'Agence de santé de Guadeloupe, Saint-Martin, Saint-Barthélemy à l'adresse suivante :

<http://www.ars.guadeloupe.sante.fr>

### Ajustement de la permanence des soins en ambulatoire

La note support présentant les modifications d'organisation de la permanence des soins ambulatoires dentaires est publiée sur le site internet de l'Agence de santé de Guadeloupe, Saint-Martin, Saint-Barthélemy, à l'adresse suivante :

<http://www.ars.guadeloupe.sante.fr>

La Conférence de la Santé et de l'Autonomie, le préfet de région, le conseil régional, le conseil départemental, le conseil territorial de Saint-Martin, le conseil territorial de Saint-Barthélemy ainsi que l'association des maires de Guadeloupe disposent d'un délai de deux mois à compter de la publication du présent avis au recueil des actes administratifs de la préfecture de région pour adresser leur avis sur ces deux projets à l'Agence de santé de Guadeloupe, Saint-Martin, Saint-Barthélemy.

### **Ces avis peuvent être envoyés :**

⇒ Sous forme électronique, aux adresses suivantes : [marie-josee.movrel@ars.sante.fr](mailto:marie-josee.movrel@ars.sante.fr), [ildy.jean-louis@ars.sante.fr](mailto:ildy.jean-louis@ars.sante.fr), [christelle.landelle@ars.sante.fr](mailto:christelle.landelle@ars.sante.fr).

⇒ Par courrier à l'adresse suivante : **rue des Archives – Bisdary – 97113 GOURBEYRE**

Gourbeyre, le 07 DEC. 2016

P/ Le Directeur Général,

Dr. Florelie BRADAMANTIS



Directrice du Pôle Santé Publique  
Adjointe au Directeur Général

